

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 15 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Chambérat, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Stéphane ABRANOWITCH.

Date de convocation : 7 avril 2026

Délégués en exercice : 31

Délégués présents : 25

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., RONDIER J., ARROYO O., CHEMINET JL, GOMES I., LECLERC C., CHARRET T., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., NAQUET C., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., EMERY PROVOST N., CALARD JL, LOURY S., LAMY R., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP, PALLIOT JM

Délégués excusés : DE MOURGUES A. (pouvoir à J. COULANJON), PUC F. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), DESMARETZ J., (pouvoir à PIERREL D.), PLA P.

Désignation des délégués CLECT

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes membres et la Communauté de Communes, notamment à l'occasion des transferts de compétences,

Considérant que cette commission est composée de représentants des communes membres désignés par le Conseil communautaire,

Considérant les propositions de désignation suivantes :

- J. COULANJON
- J. RONDIER
- Sébastien GUIGNARD
- J. DESMARETZ
- S. DUMONT
- P. PLA
- D. COFFIN
- B. DUMONTET
- Loïc DUCHIER
- Jean-Claude EPALLE
- I. GOMES
- N. JACQUET
- S. LOURY
- Marie LECROQ
- Carine METAYER
- Valérie VINCENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ de désigner les personnes ci-dessus mentionnées en qualité de membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel,
- ✓ d'autorise le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette commission.

Pour copie conforme,
Huriel, le 17 avril 2026
Le Président,
Stéphane ABRANOWITCH

